



PRÉSERVONS L'INDÉPENDANCE DE L'A.R.S.C. !



Communiqué Action Sociale

Chère(s) collègues,

Le 31 juillet 2025, s'est tenue l'assemblée générale de l'Association Régionale Socio-Culturelle de Nouméa (A.R.S.C.). À cette occasion, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau. Toutefois, plusieurs membres ont fait part de leur étonnement quant au déroulement du scrutin, marqué par des interventions intempestives et des anomalies manifestes. Une réaction collective a alors été adressée à l'association afin d'alerter sur ces dysfonctionnements.

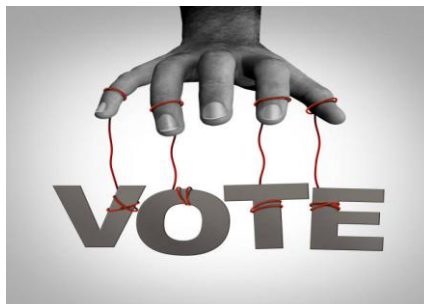
À la suite de ces signalements, les sections **FO Justice CPN** et **FO Justice CA** ont saisi leurs sièges respectifs, lesquels ont transmis l'ensemble du dossier au Conseil National d'Administration Sociale (C.N.A.S.). En date du 26 août 2025, le procès-verbal officiel est venu confirmer nos interventions et a été communiqué sans délai au CNAS pour examen.

Nous avons désormais le retour du CNAS, qui confirme que l'élection du bureau de l'ARSC est entachée d'irrégularités. En conséquence, cette élection doit être annulée, et une nouvelle assemblée générale devra être convoquée afin de procéder à un scrutin régulier et transparent.

Nous tenons à rappeler avec force que l'ARSC appartient à l'ensemble des personnels du ministère de la Justice, qu'ils soient en activité ou retraités. Cette association est autonome et indépendante du Conseil Régional d'Action Sociale (C.R.A.S.), qui n'a pas vocation à s'immiscer dans sa gestion interne, encore moins dans l'élection de son bureau. De la même manière, aucune organisation syndicale ne doit instrumentaliser cette structure pour servir des intérêts particuliers. L'ARSC doit demeurer un espace neutre, collectif et au service de tous.

FO Justice CPN et **FO Justice CA** :

- **Appellent à la vigilance les membres du bureau, qui, en leur qualité de fonctionnaires, sont astreints à une obligation de probité et de neutralité dans l'exercice de leurs fonctions associatives.**
- **Invitent l'ensemble des personnels à se réapproprier cet outil collectif, essentiel pour le développement du lien social et culturel au sein des services du ministère de la Justice.**
- **Laissent le soin au CNAS d'apporter toute la clarté nécessaire sur cette situation, dans le respect du droit et de l'éthique.**



SLP **FO Justice CPN**

FO Justice CA

Nouméa - Le 13 octobre 2025

